

Règlement du concours

Point de départ : le poème doit se construire à partir d'une situation (ou activité) professionnelle issue du référentiel d'activités professionnelles (RAP) de la spécialité de l'élève qui participe au concours, en mobilisant les tâches décrites dans ce même référentiel d'activités professionnelles (Annexe 1 dans le document d'appui en pièce jointe)

En complément de la consigne du « Point de départ » qui est incontournable, le tableau qui suit apporte des précisions, qui sont autant de règles ou recommandations à prendre en considération par cet élève :

| En français | Dans le domaine professionnel |
|---|--|
| La forme poétique est libre mais le poème doit rimer (rimes alternées ou embrassées ou suivies) ; le nombre de vers doit être compris entre 8 et 14, et la longueur des vers ne doit pas excéder 12 syllabes. | En relation avec la tâche choisie par le candidat ou sélectionnée par les professeurs, des compétences et savoirs associés décrits dans le référentiel de certification sont mobilisés (Annexe 1 bis dans le document d'appui en pièce jointe) |
| L'emploi de procédés poétiques est recommandé. | Le lexique professionnel utilisé est approprié et précis |

Vous pouvez vous appuyer sur l'exemple qui est en pièce jointe. Nous proposerons, avant ou au retour des vacances de la Toussaint, aux collègues qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires deux webinaires de courte durée, à des dates différentes.

Pour recevoir la fiche d'inscription définitive courant décembre, une **préinscription** est nécessaire (**fiche en pièce jointe à compléter et à renvoyer au plus tard le 15 novembre à l'adresse indiquée au bas de la fiche**)

En fonction du nombre de participants, une sélection pourra être opérée au sein de l'établissement ou de la classe qui concourt.

Le(s) poème(s) devra (devront) être transmis avec la fiche d'inscription définitive au plus tard au début des vacances de Pâques 2024.